



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 septembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/09/168

<p><b>Date Convocation</b> 08/09/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/09/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice <b>27</b></li> <li>- présents <b>16</b></li> <li>- procurations <b>08</b></li> <li>- absents <b>03</b></li> </ul>	<p>Le 16 Septembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 8</b> : Judith LE RALLE, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	---

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE RESIDENCES D'ARTISTES NATURALISTES EN 2026

**Rapporteur : Valérie Auriaux**

Plusieurs collectivités s'associent dans le cadre d'un projet mutualisé d'accueil d'artistes naturalistes en résidence, à savoir la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, l'Île d'Yeu, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, la commune de Noirmoutier-en-l'Île, la commune de la Guérinière, la commune de Saint-Hilaire de Riez. Le FRAC des Pays de la Loire est également partenaire du projet.

La résidence est organisée à des fins de création et d'éducation artistique et culturelle, essentiellement en faveur d'un public scolaire âgé de 6 à 11 ans. Elle sera composée de deux temps : un temps de médiation, et un autre de production.

La Mairie de l'Île d'Yeu accueillera de son côté 3 artistes pendant 2 semaines durant l'année 2026. La Mairie participera à la rémunération des artistes en résidence, à hauteur de 250€ par semaine et par artiste. La Mairie participera au financement d'ateliers artistiques en milieu scolaire ou extra-scolaire.

Dans la continuité du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEA), ces ateliers ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre et de l'art contemporain.

Ces ateliers doivent contribuer à nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel, en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et permettre de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Initier une culture artistique personnelle (appropriation)

Si elle le juge pertinent, la Mairie organisera une exposition des artistes et du travail accompli avec les enfants en 2027.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (24 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, la Commune de Noirmoutier en l'île, la Commune de la Guérinière et la Commune de Saint-Hilaire de Riez ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant à signer pour l'année 2026 toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU